

Quelques grandes étapes :

- 1884 – Reconnaissance des syndicats en France,
- 1906 – Loi sur les retraites ouvrières,
 - Journée de repos hebdomadaire obligatoire,
- 1919 – Loi sur les conventions collectives,
 - Loi sur la journée de 8 heures,
- 1924 – Les fonctionnaires peuvent se syndiquer,
- 1936 – Accords de Matignon (Congés payés, 40h, salaires...),
- 1946 – Droit de vote pour les femmes, statut des fonctionnaires, sécurité sociale, retraites pour tous, droit syndical, médecine du travail, comités d'hygiène et sécurité, ...
- 1955 – Prime de recherche,
- 1968 – Augmentation des salaires,
- 1980 – Plus de 2000 hors statut sont intégrés à la Fonction Publique,
- 1982 – Les 39h, 5^{ème} semaine de congés payés,
- 1982 – Nouveaux droits syndicaux dans la Fonction Publique,
- 1990 – Loi contre le racisme et la discrimination,
- 1998 – Les 35 heures, l'ARTT,
- 2007 – Création des CTP,
- 2011 – Élection unifiée dans toute la Fonction Publique,
- 2012 – Création des CHSCT dans la Fonction Publique d'Etat,
 - Dispositif de résorption de la précarité dans la Fonction Publique.

La CGT FERC-Sup UPPA adhère à la **CGT FERC Sup** qui est l'union nationale des syndicats CGT des Universités et des établissements d'enseignement supérieur, adhérente à la FERC CGT*.

Nous syndiquons **l'ensemble des personnels** de l'Université quel que soit leur statut, de l'adjoint technique au professeur en passant par les contractuels, les PRAG/PRCE ou encore les retraités.

Nous sommes membres de **l'URSES CGT**, Union régionale des syndicats CGT de l'enseignement supérieur regroupant les syndicats CGT des universités de Bordeaux et de l'UPPA.

Par ailleurs, nous sommes affiliés à **l'Union Départementale CGT des Pyrénées-Atlantiques** et aux **Unions Locales CGT** de Pau et de Bayonne, ce qui nous assure un contact permanent avec les autres syndiqués CGT de la région, privés et publics tous ensemble !!

*FERC : Fédération de l'Education, de la Recherche et de la Culture

Fonctionnement démocratique, indépendance, respect des engagements pris collectivement.

La raison d'être - et l'origine - du syndicalisme est la défense des intérêts individuels et collectifs des salariés. Ceux-ci ont évolué mais, face aux problèmes de l'emploi, du pouvoir d'achat, de la protection sociale, de la reconnaissance des qualifications, de l'organisation et des conditions de travail, nul ne peut espérer faire valoir ses droits de façon purement individuelle.

La CGT FERC Sup UPPA veut relever avec vous le défi de la construction d'un syndicalisme moderne, d'un syndicalisme d'action et de proposition, ancré sur les besoins des salariés. Un syndicalisme qui défend pied à pied les droits des salariés et agit pour gagner de nouveaux droits. Un syndicalisme de solidarité entre les salariés de toutes les professions, un syndicalisme de liberté et de démocratie, un syndicalisme qui ouvre des perspectives de progrès social

S'organiser pour agir

Parce que les intérêts des salariés des Universités sont multiples et sont communs à ceux des salariés de tous les secteurs d'activité, nous avons choisi le syndicalisme confédéré CGT, car il permet de développer une activité syndicale interprofessionnelle sans corporatisme. Cela au niveau national comme au niveau local en agissant avec les salariés d'autres secteurs au sein des Unions Locales et des Unions départementales CGT.

La CGT FERC Sup agit en entente étroite avec les personnels des EPST (CNRS, Inria, INRA, ...) et avec leurs organisations CGT, nous militons ensemble pour l'intérêt général. Nous sommes également organisés avec l'ensemble des fonctionnaires dans son Union des Fédérations des Syndicats de l'État (UFSE).

Tous les ans, la CGT FERC Sup UPPA organise son congrès syndical avec l'ensemble de ses adhérent.es. Les responsables sortant présentent le rapport d'activité, le bilan financier et proposent un document d'orientation pour l'année à venir. Tous les adhérent.es, par le débat, enrichissent ce document validé par décision du congrès.

Tous les trois ans, nous participons au congrès national de l'Union CGT FERC Sup avec l'ensemble des mandatés CGT des Universités et des établissements d'enseignement supérieur, comme au congrès de notre Union Départementale CGT 64 avec l'ensemble des mandatés des syndicats CGT du département et de même avec nos Unions locales.

Pour défendre les personnels et le service public d'enseignement supérieur et de recherche

- ◆ Améliorer le statut de titulaire, revaloriser les salaires, débloquer les carrières et reconnaître les qualifications.
- ◆ Revendiquer que tout poste pérenne soit pourvu par un fonctionnaire.
- ◆ Lutter contre la précarisation des emplois, obtenir la titularisation des post-docs, contractuels CDI et CDD, CAE et autres hors statut qui occupent des emplois permanents. Obtenir pour les contractuels le même rythme d'avancement d'échelon que les titulaires et un niveau de prime équivalent à celui des titulaires. Instaurer un statut des doctorants avec une véritable protection sociale.
- ◆ Revendiquer les créations d'emploi de titulaires nécessaires au remplacement de tous les départs en retraite.
- ◆ Défendre l'existence d'un service public d'enseignement supérieur et de recherche orienté en priorité sur l'élévation des connaissances au profit de tous, sur l'amélioration des conditions de vie et de travail des salariés.
- ◆ Défendre la sécurité sociale et améliorer notre système de protection sociale, le droit à la retraite, les conditions de travail.
- ◆ Développer l'action sociale.
- ◆ Obtenir plus de démocratie dans les unités, les services et dans les instances représentatives.
- ◆ Obtenir plus de justice sociale, plus de solidarité.
- ◆ Combattre le racisme, la xénophobie et toute discrimination.
- ◆ Imposer la paix et le désarmement.

Pour représenter les personnels

Le syndicat a un rôle de représentation des personnels et d'interlocuteur des directions gagné par les luttes et reconnu dans la loi.

La CGT a des élus ou des représentants dans les diverses instances :

- au niveau national (commissions administratives paritaires CAPN, comité technique ministériel CTMESR, comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail CHSCT, conseil national de l'ESR CNESER),
- au niveau académique (commissions administratives paritaires CAPA)
- au niveau des universités (CHSCT, commission paritaire d'établissement CPE, commission consultative paritaire des agents non titulaires CCP-ANT, comité technique CT, conseil académique CAC, conseil d'administration CA).
- au niveau des composantes (conseil).

Notre syndicat a choisi d'être présent partout où la voix des personnels doit être entendue et défendue.

Etre syndiqué.e et rester soi même

Être syndiqué.e à la CGT FERC Sup UPPA, c'est :

- l'égalité des droits dans la vie de l'organisation,
- le droit à une formation syndicale,
- le droit d'être informé, entendu, de participer aux décisions,
- le droit de déterminer les contenus et les formes des actions jugées nécessaires,
- le droit de critiquer, de proposer, de choisir les dirigeants.

Le syndicalisme, tel que nous entendons le construire avec vous, se nourrit de la diversité des points de vue, des expériences et de la personnalité de chacun.e.

Il garantit le respect des engagements politiques, religieux, philosophiques que chacun estime devoir prendre.

Ensemble nous pouvons faire beaucoup

Le syndicat c'est vous.

Être sympathisant.e, voter pour un syndicat, c'est bien mais être adhérent.e, participer à l'activité syndicale, c'est encore mieux. Le syndicat a besoin de vous.

Chaque syndiqué.e participe par le versement d'une cotisation mensuelle au financement de l'activité et de l'action syndicale (la cotisation CGT est égale à 1% du salaire net primes comprises). Ainsi est garantie l'indépendance du syndicat, qui lui permet de développer son activité, d'informer et de défendre les personnels.

Se syndiquer et être libre.

L'exercice pour chacun de ses droits de citoyen est une nécessité pour la démocratie.

Adhérer à la CGT, c'est défendre ses droits et ceux de l'ensemble des salariés, intervenir sur les choix économiques et sociaux, c'est s'occuper de ses affaires.

C'est aux syndiqué.es, et à eux-elles seul.es, que revient le pouvoir de décider des orientations prises par le syndicat.

Contact CGT UPPA

Jacques GUILBERT, 05.59.40.72.15 ou 06.60.26.01.20
Hervé THEPAULT, 05.59.57.41.26

Lors des permanences au local syndical de Pau (poste 8513)
Dates et horaires communiqués sur uppa-infos

Courriel : cgt@univ-pau.fr
Site Internet : <http://www.uppa.fercsup-cgt.net/>

Adhérez à la CGT-UPPA

CGT FERC Sup UPPA, Avenue de l'Université, 64000 Pau

Nom :

Prénom :

Lieu de travail :

Téléphone :

Courriel :



**A l'Université de Pau
et des Pays de l'Adour**

**Pour la défense
de vos droits**

**OSEZ
La CGT**

**Un syndicat pour
tous les personnels**